

Article 3

Application

Les dispositions de la présente section sont applicables aux catégories d'entreprises et aux travailleurs visés dans les dispositions de la section 3.

L'ordonnance 2 comporte trois sections : Section 1 : Objet et définitions, Section 2 : Dispositions spéciales, Section 3 : Catégories d'entreprises et de travailleurs assujetties.

Les articles 4 à 14, qui font partie de la section 2, énoncent les dérogations aux normes de la loi sur le travail. La section 3 fait la liste des branches qui bénéficient de réglementations dérogatoires. Les articles 4 à 14 ne sont applicables qu'aux catégo-

ries d'entreprises auxquelles ils sont spécifiquement attribués. Les besoins spécifiques de chaque branche, ayant pour une raison ou pour une autre besoin de dérogations, peuvent ainsi être pris en compte.

L'application conditionnée des articles 4 à 14 est une technique législative qui doit être explicitée dans le présent article afin d'éviter toute confusion quant à l'application des dispositions spéciales.